Envoyé en préfecture le 30/01/2026
Reçu en préfecture le 30/01/2026
Publié le
ID : 022-212200992-20260127-DEL_13_27012026-DE

Département des Côtes d'Armor Commune de LANFAINS	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 01 2026
Date de la convocation : 21 janvier 2026 **Date d'affichage de la convocation** :21 janvier 2026	L'an deux mil vingt-six, le mardi 27 janvier à 20H15, le Conseil Municipal de LANFAINS, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard MÉROT, Maire.
Nombre de membres : **- Afférents au conseil :** 15 **- En exercice** : 13 **- Qui ont pris part à la délibération :** 10 + 1 pouvoir	PRÉSENTS : M. Gérard MÉROT ; Mme Valérie DANIÉLOU ; M. Loïc MORVAN ; M. Laurent BENOÎT ; M. David DUSSEUX ; Mme Edith MERRANT ; M. Franck BOTTEREL ; Mme Emilie JOUAN ; Mr Yoann GUILLAUME ; Mme Alice JOUAN ; Mr Wilfried LOISEL ABSENTS : Mme Nadine MONTFORT (procuration à Mr Loïc MORVAN) ; Mr Stéphane LAURIOUX (excusé) SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Valérie DANIÉLOU

N°13-27012026 ADAPTATION DU BAREME DE TARIFICATION POUR LA POSE DE TUYAUX ET/OU PUISARDS LIEE AU RUISSELLEMENT DES EAUX PLUVIALES EN PROVENANCE DES VOIES COMMUNALES

Mr Le Maire demande à Mme Valérie Daniélou, intéressé à l'affaire objet de la délibération, de quitter la salle afin de ne pas prendre part au débat et au vote.

Mr Le Maire annonce que la Commune a récemment entrepris des travaux de pose de tuyaux PVC et puisards au droit de deux propriétés lanfinoises afin de canaliser les eaux de ruissellement de la route. Il propose une répartition du coût de ces travaux à hauteur de 50 % pour la Commune et 50 % pour les riverains concernés. L'achat et la pose de la Nappe de protection pour paroi enterrée (type Delta MS) reste à la charge du riverain.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE d'instaurer une règle concernant la tarification de pose de tuyaux PVC et/ou puisards liée au ruissellement des eaux pluviales en provenance des voies communales : 50 % à la charge de la Commune et 50 % à la charge du riverain demandeur des travaux. L'achat et la pose de la nappe de protection pour paroi enterrée (type Delta MS) reste à la charge du riverain.

DECIDE de compléter la tarification des tarifs communaux 2026 adoptée par délibération n°08-20112025 comme suit :

Envoyé en préfecture le 30/01/2026
Reçu en préfecture le 30/01/2026
Publié le
ID : 022-212200992-20260127-DEL_13_27012026-DE

		TARIFS 2026
1	CONCESSION CIMETIERE (2 m²)	
	15 ans	75
	30 ans	126
2	COLUMBARIUM	
	15 ans	660
	30 ans	1020
3	ESPACE CINERAIRE	
	Caveautin concession 15 ans	330
	Caveautin concession 30 ans	600
	Plaque granit rose caveautin	120
	Plaque noire jardin souvenir /30 ans renouvelable	30
4	OCCUPATION DOMAINE PUBLIC	67
5	FOURNITURE & POSE DE TUYAUX PVC	
	Ø 300 le ml nouvelles conditions (voir ci-dessous)	25
6	PUISARD ET GRILLES	
	Puisard béton	35
	Puisard béton + grille fonte P500+cadre	202
	Caniveau béton 1m x 0,20 avec grille fonte 0,75 x 0,20	95
	Trottoir bateau béton le ml	30
7	PHOTOCOPIE ET IMPRESSION CADASTRE	
	format A4 recto N&B	0,20
	Format A4 recto verso N&B	0,30
	Format A3 recto N&B	0,30
	Format A3 recto verso N&B	0,40
	format A4 recto Couleur	0,40
	Format A4 recto verso Couleur	0,60
	Format A3 recto Couleur	0,60
	Format A3 recto verso Couleur	0,80
8	TELECOPIES la page A4 SCAN-MAIL	0,40
10	CARTES POSTALES vue du Bourg	gratuit
11	AUTOCOLLANT LOGO Lanfains	gratuit
12	LIVRES ET OUVRAGES	
	"Lanfains entre Landes et rivières" Jean Le Rétif	17
	"Dictionnaire des lieux-dits du canton de Ploeuc" Claude Bourel	8
	"Balades et découvertes dans le pays de Quintin" Gilbert Bonny	20
	"Cartravers" Françoise Lambert-Langlais et les Amis des fours à chaux de Cartravers La Harmoye	25
13	ACQUISTION DE TERRAINS	
	Emprise de voirie / le m²	1,20
	Parcelle entière	0,85
14	MAIN D'ŒUVRE ET MATERIEL TARIF HORAIRE	
	Main d'œuvre adjoint technique	30
	Tracto pelle avec chauffeur	61,30
	Tracteur avec chauffeur	44
	Tracteur + épareuse avec chauffeur	51
	Camion avec chauffeur	54,60
	Tracteur tondeuse avec chauffeur	40,20
	Micro tracteur avec chauffeur	40,20

Envoyé en préfecture le 30/01/2026
Reçu en préfecture le 30/01/2026
Publié le
ID : 022-212200992-20260127-DEL_13_27012026-DE

COMPLEMENT BAREME

1) le tarif n°5 « fourniture et pose de tuyaux PVC » fixé à 25 € le ml s'applique depuis le 01 janvier 2022 selon les conditions suivantes : La Commune prend en charge 50 % du coût, que ce soit un nouvel accès ou un remplacement, dans la limite de 6 ml pour un particulier et 9 ml pour un professionnel (notamment les agriculteurs). Au-delà de ces longueurs, le reste est en totalité à la charge du particulier ou du professionnel.
2) Concernant la tarification de pose de tuyaux PVC et/ou puisards liée au ruissellement des eaux pluviales en provenance des voies communales : 50 % à la charge de la Commune et 50 % à la charge du riverain demandeur des travaux. L'achat et la pose de la nappe de protection pour paroi enterrée (type Delta MS) reste à la charge du riverain.

Fait et délibéré le 27 janvier 2026

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Gérard MÉROT